



Accident non responsable voiture considérer épave

Par **Saamsam**, le **12/08/2014** à **22:04**

Bonjour, j'ai eu un accident avec un utilitaire aujourd'hui qui m'a couper la route. Aucun garage n'a accepté mon véhicule pour le réparé soit disant irrécupérable.rnJeudi l'expert passe pour expertisé le véhicule. Sachant que je l'ai acheté y a deux ans à 1300€ que j'ai eu plus de 1600€ de réparation dessus depuis. Qu'elle était à 185000 km environ et qu'elle a plus de 10 ans. J'aimerais bien savoir combien on vas me donner ??? Moins de 1000€ ce qui ne me permettrait même pas d'acheter un véhicule qui roule sans réparation obligatoire à faire!rnY a t'il quelque chose que je pourrais envisager de faire ??rnMerci de vos réponses.

Par **moisse**, le **13/08/2014** à **09:10**

Bonjour,rnVotre question a été posée des milliers de fois sur tous les forums possibles, dans toutes les revues consacrées à l'automobile.rnLa loi (code civil) indique votre droit au préjudice intégral.rnCelui-ci sera donc estimé par la valeur usuellement constatée du véhicule (cote genre argus) mais vous pouvez faire valoir les investissements récents autres que l'entretien usuel pour valoriser au mieux votre voiture.

Par **Lag0**, le **13/08/2014** à **11:11**

[citation]Aucun garage n'a accepté mon véhicule pour le réparé soit disant irrécupérable.rnJeudi l'expert passe pour expertisé le véhicule.[/citation]rnJ'ai un peu de mal à

comprendre ce passage...rnVous avez commencé par chercher un garage pour réparer votre véhicule avant que l'expert ne se prononce ? C'est une étrange façon de procéder...

Par **Saamsam**, le **13/08/2014** à **13:15**

Lag0 : Non la dépanneuse quand un voiture est accidenté l'amène a un garage ou à un carrossier. Mais aucun n'a accepté mon véhicule. Il est donc actuellement encore chez le dépanneur.rnMais le 1er garage chez lequel il a été amener , est un ami de la famille et nous à dit que la voiture était irrécupérable.